



ASSEMBLÉE NATIONALE

QUÉBEC

BULLETIN

BIBLIOTHÈQUE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

VOLUME 30, NUMÉROS 1-2 QUÉBEC, SEPTEMBRE 2001



Pierre-Joseph-Olivier Chauveau (Archives nationales du Québec)

BIBLIOTHÈQUE
1802-2002
ASSEMBLÉE NATIONALE

Brèves

2

Du nouveau au *Bulletin*

3

Gaston Bernier quitte la direction de la Bibliothèque

Gilles Gallichan et
Jocelyn Saint-Pierre

4

Portrait de Philippe Sauvageau

6

Le Fonds Chauveau de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale : d'hier à aujourd'hui

Clément LeBel

8

Les patinoires couvertes sur la colline parlementaire

Gaston Deschênes et Alain Gariépy

13

Le Devoir et *L'Action catholique*, journaux « bolchevistes »

Jérôme Ouellet

18

Le « Toé, tais-toé » de Duplessis Mythe ou réalité ?

Mathieu Rompré

20

Compte rendu : *La procédure parlementaire du Québec*

Luc Gagné

21

BRÈVES

Décès d'anciens parlementaires :

- le 8 novembre 2000, M. Gérard Shanks, député libéral de Saint-Henri (1970-1976);
- le 10 décembre 2000, M. Hubert Murray, député de l'Union nationale de Terrebonne (1966-1970);
- le 12 décembre 2000, M. René Lavoie, député de l'Union nationale de Wolfe (1962-1973);
- le 21 décembre 2000, M. Michel Le Moignan, député de l'Union nationale de Gaspé (1976-1981);
- le 31 janvier 2001, M. André Leduc, député de l'Union nationale de Laviolette (1966-1970).

Éphémérides :

• 14 décembre 2000

Le Bureau de l'Assemblée nationale adopte un nouveau plan d'organisation administrative de l'Assemblée. La structure du secrétariat administratif comporte deux branches : les affaires parlementaires et institutionnelles et les affaires administratives. Le Service de la recherche et des études documentaires, rattaché à la Bibliothèque depuis 1981, devient la Direction des études documentaires sous la responsabilité de M. Gaston Deschênes.

• 15 décembre 2000

L'Assemblée nationale adopte une motion nommant M. François Côté et M^{me} Cécilia Tremblay secrétaires généraux adjoints de l'Assemblée nationale.

• 11 janvier 2001

M. Lucien Bouchard remet sa démission en tant que président du Parti québécois et annonce qu'il quittera ses fonctions de premier ministre et de député de Jonquière dès qu'un nouveau chef aura été élu.

• 16 février 2001

Décès à Riantec (Bretagne, France) de M^{me} Maïté Le Goff, ancienne directrice des Communications à l'Assemblée nationale et organisatrice du Bicentenaire des institutions parlementaires du Québec.

• 5 mars 2001

M. Philippe Sauvageau est nommé directeur de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale, en remplacement du retraité M. Gaston Bernier qui en assumait la direction depuis le 15 juin 1994.

• 7 mars 2001

M. Jean-Pierre Jolivet, député de Laviolette et ministre des Régions, démissionne de son poste de député et de ministre.

• 8 mars 2001

M. Bernard Landry est assermenté 28^e premier ministre du Québec.

M. Jacques Léonard, député de Labelle et président du Conseil du trésor, démissionne de son poste de député et de ministre.

• 9 mars 2001

La 1^{re} session de la 36^e législature est prorogée par décret.

• 22 mars 2001

Ouverture de la 2^e session de la 36^e législature.

• 9 avril 2001

M^{me} Nathalie Rochefort remporte pour le Parti libéral l'élection partielle dans la circonscription de Mercier.

• 13 avril 2001

M^{me} Louise Harel, députée de Hochelaga-Maisonneuve et ministre des Affaires municipales et de la Métropole, fête son 20^e anniversaire de vie parlementaire continue.

• 13 juin 2001

Le Bureau de l'Assemblée nationale accepte, à la majorité, la demande du premier ministre de déménager dans l'édifice Honoré-Mercier, qui jusqu'en 1972 fut le siège des bureaux du chef du gouvernement du Québec.

(Suite à la page 23)

DU NOUVEAU AU *BULLETIN*

Ce numéro, dont les articles ont été recueillis par l'ancien comité de rédaction, est le premier préparé par le nouveau comité formé en juin dernier. Ce comité, placé sous la responsabilité de M. Jocelyn Saint-Pierre, est composé de M. Marc Audet, du Service de la référence de la Bibliothèque, de M^{me} Maria Buttazzoni, de la Division de la reconstitution des débats, de M. Raphaël Thériault, de la Division des archives, et de M^{me} Christina Turcot, de la Direction des études documentaires. M^{me} Carmen Gosselin en coordonnera la production tandis que M^{me} Joan Deraîche, de la Direction des communications, continuera de voir à sa conception et à sa réalisation graphique. On aura remarqué que la relève y occupe une place importante.

Il convient de remercier et de féliciter chaleureusement tous les collaborateurs et anciens membres du comité de rédaction qui ont, sous la gouverne de MM. Gaston Bernier, Gaston Deschênes et Maurice Champagne, produit un *Bulletin* de qualité. La nouvelle équipe entend poursuivre la voie qu'ils ont tracée.

Le *Bulletin* en est à sa trentième année, anniversaire qui devance d'un an le deuxième centenaire de la Bibliothèque. Lancé en 1970 sous le nom de *Bulletin trimestriel des acquisitions*, il voulait présenter à ses lecteurs les ouvrages récemment acquis à la Bibliothèque. Progressivement, le *Bulletin* a adopté sa forme actuelle davantage axée sur la recherche.

À l'occasion du 20^e anniversaire, le directeur de la Bibliothèque, M. Jacques Prémont, avait présenté les objectifs du *Bulletin*, son contenu et la clientèle visée. Le *Bulletin* voulait faire connaître la Bibliothèque, ses services et ses activités dans les secteurs de la recherche, de la documentation et de la bibliothéconomie. Il désirait contribuer à une amélioration des connaissances des institutions parlementaires du Québec et d'ailleurs. Quant à son contenu, le *Bulletin* entendait reproduire les discours, les allocutions et les communications des parlementaires. Chaque livraison devait contenir, en une vingtaine de pages, de trois à

cinq articles et de brèves notes de recherche. Ces articles, dont le dénominateur commun était le parlementarisme, devaient refléter la formation de leurs auteurs et témoigner de leurs intérêts professionnels. Une rubrique « Documents » permettait de reproduire intégralement des textes historiques ou contemporains. Le *Bulletin*, qui ne voulait pas abandonner sa fonction bibliographique, comptait aussi signaler la parution d'ouvrages consacrés au parlementarisme et reprendre la publication d'une bibliographie courante. On promettait enfin de publier une chronique traitant des activités du personnel de la Bibliothèque. Le *Bulletin* de la Bibliothèque s'adressait aux parlementaires et au personnel de l'Assemblée nationale, mais aussi aux bibliothèques parlementaires, gouvernementales, universitaires, collégiales et municipales. Il espérait atteindre tous ceux qui s'intéressaient aux institutions parlementaires. Un survol de la collection nous permet de constater que le *Bulletin* des dernières années a été passablement fidèle à ces objectifs.

La nouvelle équipe de rédaction n'a pas l'intention de changer cette orientation ni de modifier en profondeur le contenu du *Bulletin*. Nous comptons publier des comptes rendus de lecture et de sites Internet pertinents à la recherche, des articles sur la « cyber » bibliothèque, des bibliographies courantes sur le parlementarisme, des textes historiques et contemporains. La rubrique « Brèves », qui se poursuivra, comprendra des éphémérides signalant l'arrivée et le départ des parlementaires, les nominations et les nouvelles organisations. La clientèle visée demeurera également la même.

Le comité de rédaction compte sur la collaboration des employés de la Bibliothèque naturellement, mais aussi sur ceux de la Direction des études documentaires. Un appel pressant est lancé à l'ensemble du personnel de l'Assemblée, aux membres de la Tribune de la presse et, bien sûr, aux parlementaires eux-mêmes. Le *Bulletin* serait heureux de vous accueillir dans ses pages.

Le comité de rédaction

GASTON BERNIER

QUITTE LA DIRECTION DE LA BIBLIOTHÈQUE

Gilles Gallichan et Jocelyn Saint-Pierre

Bibliothèque de l'Assemblée nationale

Depuis 30 ans, M. Gaston Bernier « fait partie du paysage » à l'Assemblée nationale. C'est un serviteur inconditionnel de l'institution. L'annonce de sa retraite en juin 2000 a certainement fermé une page, voire même un chapitre, de l'histoire deux fois centenaire de la Bibliothèque de l'Assemblée, laquelle s'appelait encore à son arrivée Bibliothèque de la Législature.

À l'époque, on lui avait confié la direction du Service de la référence dont l'équipe était formée de plusieurs générations d'employés; les plus jeunes sortaient du Cégep et les aînés avaient servi sous Louis-Alexandre Taschereau. L'arrivée à cette époque des Bernier, Beaulieu, Fortin et autres professionnels à la Bibliothèque sonnait la relève après le départ en 1969 de M. Jean-Charles Bonenfant, qui avait profondément marqué l'institution au cours de son directorat.

Jeune professionnel à l'aube de la trentaine, Gaston Bernier avait déjà une bonne feuille de route. Originaire de Saint-Pascal de Kamouraska, il réside depuis le début des années 1960 dans le quartier Limoilou. Il a fait l'École des sciences sociales de l'Université Laval et étudié en sciences politiques avant d'entreprendre son cours de bibliothéconomie à l'Université de Montréal. À cette époque, un périple de plusieurs semaines au Mexique au volant d'une vieille guimbarde fera de lui un hispanophile, amoureux de la langue espagnole et de la culture hispano-américaine.

Sa carrière de bibliothécaire a débuté par un poste de responsable de la Bibliothèque de la Faculté des sciences sociales de l'Université Laval de 1962 à 1964. On le retrouve ensuite, de 1965 à 1969, à la Bibliothèque de cette institution où, en tant

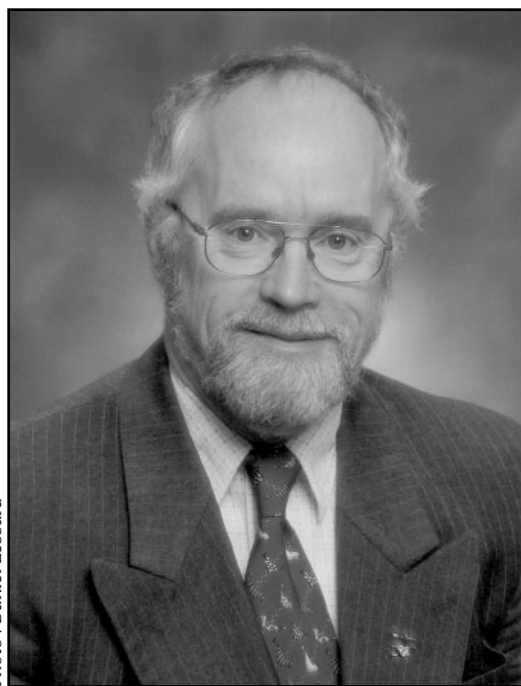


Photo : Daniel Lessard

que responsable du Service des documents officiels, il collabore avec André Beaulieu et Jean Hamelin au supplément de la bibliographie des publications gouvernementales du Québec. Il arrive à l'Assemblée nationale au printemps 1970 à titre de responsable du Service de la référence.

Attiré par la coopération internationale, il quitte momentanément le Québec en 1975 pour contribuer à la mise sur pied de la Bibliothèque nationale de Côte d'Ivoire à Abidjan. À la fin de son séjour en Afrique, il y sera remplacé par M. Jean-Luc Fortin, un autre éminent bibliothécaire de l'Assemblée, qui relèvera à son tour ce défi professionnel. De retour à la Bibliothèque parlementaire, Gaston Bernier devient adjoint du directeur de la Bibliothèque, M. Jacques Prémont, et lui succède lorsque celui-ci prend sa retraite en 1992. Par ses fonctions au sein de l'institution, il préside à de nombreux changements technologiques dans les pratiques de gestion et de services. Au cours de ces années, l'informatique bouleverse toutes les étapes de travail, transforme les catalogues et modifie l'accès à l'information.

Sous sa gouverne, les Services de recherche, de la reconstitution des débats, de la gestion des documents et de la documentation de presse prennent une expansion importante. En dépit des aléas budgétaires ou autres, Gaston Bernier aura su gérer le plus efficacement possible les périodes fastes comme les années de vaches maigres.

Profondément attaché au Québec, il a su faire profiter le réseau de la francophonie de ses connaissances en bibliothéconomie. Il a été particulièrement actif au sein de nombreux organismes professionnels; on le retrouve notamment à la Fédération internationale des associations de bibliothèques (IFLA), à l'Association des bibliothécaires parlementaires au Canada (ABPAC), et au Programme d'appui aux services documentaires des Parlements du Sud (PARDOC). En 1984, il est élu président de la Corporation des bibliothécaires et, depuis 1981, il est membre du comité de rédaction de la revue *Documentation et bibliothèques* de l'Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED).

Grand lecteur d'auteurs et d'écrits fort variés, il démontre une prédilection pour les dictionnaires et les romans de Frédéric Dard (San-Antonio), ce prestidigitateur coquin de la langue française. Savamment émaillées de mots inusités et de citations lapidaires, les notes de service de Gaston Bernier insèrent souvent d'agréables défis langagiers. Il est toujours soucieux du mot juste et de l'expression correcte, un gardien farouche du bon français. Pour ses collègues administrateurs à l'Assemblée, il est un diffuseur bien branché qui sait utiliser à fond les réseaux de communications informatiques. Affable et direct, il garde sur

toutes les contrariétés un regard optimiste; c'est une philosophie qui lui a permis de surmonter toute situation contraignante. Sa bonhomie, parfois déconcertante, est doublée d'un esprit pragmatique bien fixé sur les objectifs et les réalisations.

Indéniablement, Gaston Bernier laissera un souvenir de camaraderie et de bonne humeur. Il est à souhaiter que le climat qu'il a contribué à créer se perpétuera longtemps après son départ. Quant à ce nouveau retraité, il se consacre actuellement à l'organisation des activités du Deuxième centenaire de la Bibliothèque. Il prévoit également rédiger un ouvrage sur cette bibliothèque qu'il connaît si bien. Voilà un heureux programme qui le gardera encore actif et engagé pour le plus grand avantage de nos institutions parlementaires.

ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

*Notre
Bibliothèque
a une histoire*

La Bibliothèque
de l'Assemblée nationale
au service des
parlementaires depuis
bientôt 200 ans

collections • oeuvres d'art • prêts

ÉDIFICE PAMPHILE-LE MAY QUÉBEC (QUÉBEC) (418) 643-4408

PORTRAIT DE PHILIPPE SAUVAGEAU

Directeur de la Bibliothèque
de l'Assemblée nationale

L'essentiel de cette présentation est tiré d'un article de Jacques Bernard Roumanes : « Philippe Sauvageau ou l'homme qui plantait des livres », dans Art et métiers du livre, n° 213, 1999, p. 14-17.

« D'abord engagé dans une carrière purement scientifique, Philippe Sauvageau en est vite détourné par le directeur de la Bibliothèque de Trois-Rivières, Marcel Panneton. Celui-ci, bibliophile averti, croit tellement en l'avenir du jeune homme, qu'il lui offre de payer sa première année de cours à l'université en bibliothéconomie. Un peu plus tard, ce sera un écrivain de Québec, Gérard Martin, l'un de ses professeurs à l'Université de Montréal, qui prendra le relais en lui demandant de construire sa première bibliothèque, la Bibliothèque régionale du Nord de l'Outaouais. Philippe Sauvageau a 23 ans. Les choses vont si vite, les responsabilités à prendre sont si urgentes, le vide culturel à combler tellement vaste, que le jeune homme n'attend pas de terminer sa deuxième maîtrise pour s'engager corps et âme sur le terrain. Ce sera le même Gérard Martin avec Jean-Charles Bonenfant qui lui proposera une dizaine d'années plus tard de venir à Québec, pour créer ce qui deviendra le fleuron du réseau des bibliothèques québécoises, la splendide Bibliothèque Gabrielle-Roy. Saluée unanimement comme une réussite, elle révèle aux plus hautes autorités du pays le talent exceptionnel d'un organisateur hors pair. Quelques années plus tard il sera appelé à la direction générale de la Bibliothèque nationale du Québec dont il a occupé la présidence. [...]

« Philippe Sauvageau possède à son actif une expertise internationale sans doute unique en son genre, de création d'une douzaine de bibliothèques, principalement

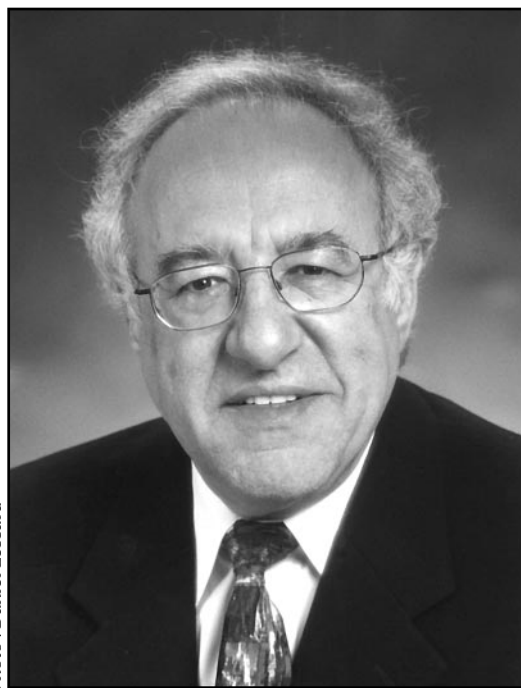


Photo : Daniel Lessard

au Québec, de conception et d'initiation de 325 bibliothèques ou centres de lecture publique au Québec et à l'étranger. Cela, principalement sous forme de missions en Afrique (Bénin, Sénégal, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Niger, Congo, Rwanda, Burundi, Gabon, Togo, Tchad, etc.). Il s'agit à chaque fois de mettre sur pied des Centres de lecture et d'animation culturelle; sortes de « maisons de la culture » au sens d'André Malraux, articulées autour d'un solide embryon de bibliothèque. À regarder ce parcours qui brille d'images et de mots mis ou remis au service de tous, on ne peut s'empêcher d'évoquer Giono pour le qualifier d'une paraphrase, celui de : l'homme qui plantait des livres... Rien ne dit mieux l'idéal réalisé par cet homme, fait Officier de l'Ordre des arts et des lettres par la France en 1988, et qui avance inlassablement vers des futurs inédits, page après page, sans perdre un seul mot du passé.

« Philippe Sauvageau n'avait que 11 ans lorsque sa mère accepte enfin qu'il l'accompagne dans la section des adultes, pour qu'il puisse se choisir des volumes que ni son âge ni leur fortune ne lui auraient

normalement permis d'acquérir. Son souvenir reste extraordinaire que sans, ou qu'avec si peu de moyens, on puisse avoir accès à tant de mondes, car chaque livre débouche sur tous les livres, et chaque livre sur autant de nouveaux mondes. Ce plaisir joint à tant d'utilité, il n'en revient toujours pas! Bienveillance responsable de l'initiation au livre, accessibilité universelle et gratuité des services, tout ce qu'il défend aujourd'hui est déjà présent dans cette anecdote. Lorsqu'il l'évoque, un demi-siècle plus tard, le directeur de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec peut constater à quel point loin de trahir son idéal, il n'a eu de cesse de le faire partager au plus grand nombre à travers l'objet qui le symbolise le mieux : le livre... [...] »

M. Sauvageau est l'un des seuls bibliothécaires du Québec à avoir une expérience professionnelle si diversifiée. Il compte à son actif 64 000 m² de planchers de

bibliothèque. En effet, il a œuvré au développement des bibliothèques publiques en milieu rural et en milieu urbain, il a dirigé la Bibliothèque nationale, il a connu le monde des bibliothèques universitaires et maintenant il occupe, pour le grand bien de l'institution, le poste de directeur de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale.

Nonobstant son intérêt indéfectible pour le livre, il a œuvré tout au cours de sa carrière au développement culturel. Il a siégé au conseil d'administration de plusieurs organismes culturels, a organisé des colloques culturels et géré des salles de spectacles et d'expositions. Depuis trois ans, il préside le Conseil de la culture de la région de Québec/Chaudière-Appalaches ainsi que la Commission de la Place Royale. Il agit également en tant que président-directeur général du Salon du livre de Québec et fait partie du comité Québec Capitale.

ITINÉRAIRE PROFESSIONNEL DE M. PHILIPPE SAUVAGEAU

- 2001-** Directeur de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec.
- 2000-2001** Directeur du réseau des bibliothèques de l'Université du Québec à Montréal.
- 1998-2000** Membre du Conseil provisoire de la Grande Bibliothèque du Québec, chargé de définir les besoins de la GBQ.
- 1989-2000** Président-directeur général de la Bibliothèque nationale du Québec, devenue société d'État en 1989.
- 1989-1990** Consultant pour la Bibliothèque nationale du Maroc.
- 1986-** Consultant pour l'Agence de la Francophonie, responsable de la session de formation des coordonnateurs et responsables nationaux pour 16 pays d'Afrique ayant des Centres de lecture et d'animation culturelle; Créateur, initiateur ou organisateur de ces centres comme consultant pour l'Agence de coopération culturelle et technique.
- 1986-1993** Conférencier invité en Suisse par l'Association des bibliothécaires, en France par la Bibliothèque nationale et en Angleterre par le British Council.
- 1980-1989** Directeur général de l'Institut canadien de Québec.
- 1974-1980** Directeur de la Bibliothèque de Québec.
- 1970-1975** Administrateur délégué des bibliothèques centrales de prêt du Saguenay - Lac-Saint-Jean : création et développement de l'organisme.
- 1970** Responsable du développement des programmes culturels à l'intention des minorités francophones du Canada (hors Québec) et anglophone (au Québec) pour le Secrétariat d'État du Canada.
- 1964-1975** Administrateur délégué de la Bibliothèque centrale de prêt de l'Outaouais : création et développement de l'organisme.
- 1962-1964** Responsable des services techniques à la Bibliothèque municipale de Trois-Rivières et conservateur adjoint du Service régional des bibliothèques de la Mauricie.

LE FONDS CHAUVEAU DE LA BIBLIOTHÈQUE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE : D'HIER À AUJOURD'HUI

Clément LeBel

Service du traitement et des acquisitions
Bibliothèque de l'Assemblée nationale

L'acquisition du fonds et son morcellement

En 1892, le gouvernement québécois se portait acquéreur de la bibliothèque de Pierre-Joseph-Olivier Chauveau, le premier des premiers ministres du Québec (1867-1873), décédé deux ans plus tôt¹. La collection originale, destinée à la Bibliothèque de la Législature, était constituée de 6723 documents, soit 3512 volumes reliés et 3211 brochures. Le Fonds Chauveau compte aujourd'hui 3660 ouvrages. En un peu plus de cent ans, il s'est donc effrité de près de la moitié de son contenu².

On aurait sans doute pu sauvegarder un plus grand nombre d'imprimés si on avait choisi de leur accorder, dès le départ, une attention particulière. C'est un peu ce que recommandait Charles Langelier, secrétaire de la province, lorsqu'il faisait part à l'Assemblée législative, le 30 décembre 1890, des intentions du gouvernement « *d'acheter la bibliothèque de l'honorable M. Chauveau et d'en faire une collection à part, qui garderait le nom de son ancien propriétaire* ». Ce souhait de conserver la collection intacte était, du reste, partagé par quelques contemporains de Chauveau, comme en témoignent la correspondance relative à l'acquisition de la bibliothèque par l'État de même que divers articles parus dans les journaux de l'époque³.

Les autorités du temps en ont cependant décidé autrement puisque nous savons aujourd'hui qu'après l'achat seuls certains livres sélectionnés ont bénéficié d'un traitement privilégié. À preuve, cet extrait d'un rapport présenté en 1893 par le bibliothécaire de la Législature, Narcisse-Eutrope Dionne : « *La collection [...] a été installée dans les rayons de la bibliothèque; les ouvrages canadiens, et surtout les ouvrages*



Photo : Archives nationales du Québec

historiques, se trouvent dans le bureau du bibliothécaire; les plus précieux, sous clef ».

Le morcellement initial du fonds fut d'ailleurs confirmé quelques années plus tard par le successeur de Dionne, Ernest Myrand, dans son rapport pour l'année 1918 : « *En 1892, la province de Québec acquit la Bibliothèque Chauveau dont les volumes (livres et brochures) furent versés immédiatement dans celle de la Législature et distribués sur ses rayons par ordre de matières* ».

La dispersion des documents reposait donc sur la valeur relative qu'on leur reconnaissait mais aussi, rappelons-le, sur le besoin de regarnir les rayons de la bibliothèque à la suite de l'incendie de 1883⁴.

C'est ainsi qu'au fil des ans les volumes de la Collection Chauveau qui étaient jugés sans intérêt ou qui se trouvaient dans un état de détérioration avancée ont pu faire l'objet d'un émondage périodique, au même titre

que les autres imprimés devenus inutilisables ou périmés. En outre, il est facile de présumer qu'avec les années plusieurs textes ont été perdus, soumis à la consultation générale et susceptibles de circuler fréquemment.

La reconstitution du fonds

Il a fallu attendre le milieu des années 1970 avant que la décision de regrouper le Fonds Chauveau ne soit finalement prise. Ce regroupement s'est fait par étapes en tenant compte des deux catégories de documents qui composent la collection depuis le début : les volumes reliés et les brochures - on disait aussi « pamphlets » à l'époque⁵.

Pour les volumes reliés, le premier critère d'appartenance retenu fut la présence de la signature de l'ancien premier ministre sur les pages de titre⁶. Toutefois, comme Chauveau n'a pas signé tous les livres de sa bibliothèque, on intégra par la suite au fonds ses écrits publiés avant 1892, ceux qui portent la signature d'un de ses parents, ceux qui lui ont été dédiés, de même que ceux dans lesquels il a eu une contribution quelconque, que ce soit à titre de traducteur, de président de comité ou autre. À mesure qu'ils étaient identifiés, les livres de l'ancienne bibliothèque privée étaient rangés sur des rayons à accès contrôlé, à l'écart des autres collections. Pour des raisons purement pragmatiques, ils furent par la suite classés parmi les autres ouvrages rares ou précieux de la bibliothèque dans ce qu'on appelle encore aujourd'hui la « collection spéciale ». Le premier corpus ainsi constitué comptait 1360 publications.

En ce qui concerne les brochures, il faut d'abord rappeler qu'il était courant au XIX^e siècle de les regrouper dans des reliures communes en fonction d'un format voisin, des auteurs ou des sujets traités. Au moment de l'acquisition du Fonds Chauveau, plus de 77 % des 3211 brochures qu'il contenait étaient rassemblées dans des volumes factices ou à l'intérieur de cartons. Précisons que la majorité des brochures ne portent pas l'ex-libris du premier ministre Chauveau.

Il faut également signaler que dans la première partie de la décennie 1980, les autorités de la bibliothèque ont initié un programme visant à faciliter l'accès aux brochures, à améliorer les conditions de leur conservation et à permettre leur transfert sur support microforme. À cette fin, on a défait les reliures fabriquées, dont celles de la Collection Chauveau, et on a placé chacun des textes dans une pochette plastifiée. Au moment du désassemblage, l'appartenance au Fonds Chauveau ne semble cependant pas avoir été notée systématiquement puisque seulement 940 brochures ont alors été identifiées comme telles.

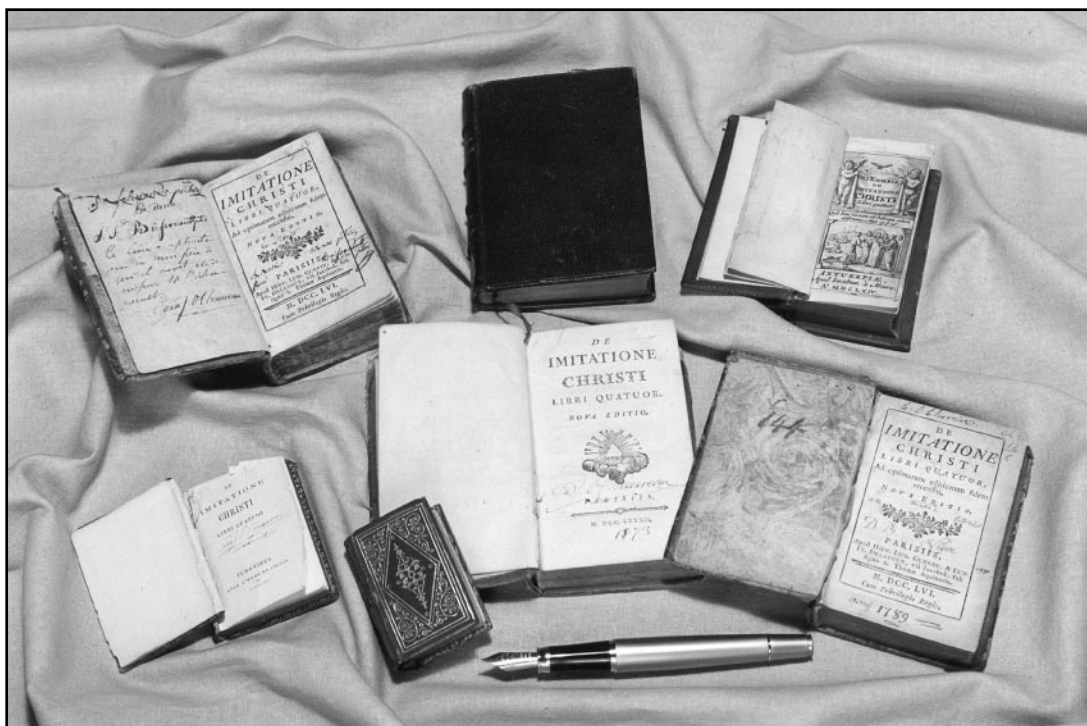
Il fut donc nécessaire, dans une étape ultérieure, de se référer aux catalogues anciens pour compléter le rassemblement des documents (volumes et brochures).

Nous disposons de deux sources principales pour déterminer le contenu de la collection originale : les registres de Chauveau et les inventaires du bibliothécaire Dionne.

La plus ancienne de ces sources est une liste bibliographique manuscrite rédigée par Chauveau et datée de 1854. Elle a pour titre « *Catalogue de ma bibliothèque avec des notes bibliographiques et autres souvenirs de famille, etc. etc.* ». L'ouvrage renferme quelques données statistiques qui nous apprennent que 999 titres y sont signalés : 630 dans la « collection générale » et 369 dans la « collection américaine » (dont 71 incunables canadiens⁷). Pour ce qui est des « pamphlets », le premier ministre y note qu'ils sont « *classés par séries pour le format et ensuite autant que possible par sujets et par dates* ».

Ce premier catalogue n'a malheureusement pas été actualisé très longtemps et il ne contient que quelques rares publications postérieures à l'année 1854.

Le second inventaire dressé par Chauveau est un manuscrit de plus de 1000 pages intitulé *Collection de pamphlets, brochures, documents et autres publications canadiennes ou ayant rapport au Canada ou à*



L'Imitation de Jésus-Christ (De Imitatione Christi) est un manuel de vie spirituelle généralement attribué à Thomas à Kempis (1380-1471) ou Jean Gerson (1363-1429). L'ouvrage original, dont l'apparition peut être fixée vers 1421, a connu plusieurs traductions et éditions. Le Fonds Chauveau est riche de plus d'une vingtaine de versions dont certaines ont été publiées dans des formats inusités.

l'Amérique. Cette bibliographie est à l'égard des brochures beaucoup plus complète que celle de 1854. Les descriptions de 1483 titres y sont regroupées par séries (A à E), par ordre chronologique, par matières et par noms d'auteurs. La réalisation de cette imposante liste a débuté en 1861 pour se poursuivre jusqu'en 1886, date de publication de la plus récente brochure inventoriée. Nous ne disposons cependant d'aucune indication quant à la régularité de sa mise à jour. Il en est de même pour les trois carnets olographes intitulés « *Mes livres rares* » que Chauveau a rédigés vers 1873 et qui contiennent la description détaillée, souvent accompagnée des circonstances d'acquisition, des ouvrages qu'il estimait les plus précieux de sa bibliothèque.

Si la valeur historique des manuscrits de Chauveau est indéniable, ceux-ci ne présentent toutefois aucune garantie quant à l'intégralité de la collection acquise par la bibliothèque législative. En effet, plusieurs volumes qui ont appartenu à Chauveau ne faisaient pas partie du fonds acheté en 1892,

certaines ayant été léguées à des membres de sa famille par testament, d'autres donnés⁸. Il est fort plausible également que quelques-uns des titres recensés aient été perdus avant la vente de la bibliothèque.

Aussi les travaux de Narcisse-Eutrope Dionne constituent-ils une source d'informations beaucoup plus fiable pour l'identification des ouvrages réellement légués par Chauveau.

Le bibliothécaire parlementaire a établi un premier relevé du fonds au cours de l'année 1892. C'est à partir de ce relevé que nous savons que la collection initiale comptait 6723 documents, dont 3512 livres reliés (1720 européens, 192 américains, 1600 canadiens) et 3211 brochures, lesquelles comprenaient 711 « brochures diverses » (200 européennes, 11 américaines, 500 canadiennes) et 2500 autres brochures (1750 reliées⁹ et 750 « en cartons »). Ce sont d'ailleurs ces chiffres, du moins pour la plupart, qui sont présentés à la Législature lors de la séance du 13 janvier 1893.

Nous devons cependant souligner et regretter la brièveté des descriptions de cet inventaire de Dionne, brièveté qui rend très difficile tout travail d'identification, partant de reconstitution. Dans la plupart des cas, en effet, les notices ne comprennent que les noms des auteurs, souvent abrégés, et les titres des ouvrages, eux aussi très succinctement signalés. Quant à l'année d'édition, elle n'est que rarement précisée.

En contrepartie, Dionne a fait paraître en 1897 dans le *Courrier du livre* une série de sept articles qui portent sur le Fonds Chauveau et qui décrivent avec beaucoup de précisions les imprimés qu'il estime les plus dignes de mention. Cette dernière source est sûrement l'une des plus intéressantes en ce qui a trait aux « richesses » de la collection ou, à tout le moins, à ce qu'un érudit de l'époque tenait pour telles.

Les documents rares ou précieux

La deuxième phase du rassemblement aura donc consisté à vérifier systématiquement au catalogue de la bibliothèque tous les titres considérés comme rares ou précieux par Chauveau et Dionne. De plus, la *Collection de pamphlets...* de Chauveau a également fait l'objet d'une vérification exhaustive. Ce minutieux travail de collationnement, initié dans la perspective du classement patrimonial du fonds, a permis de réintroduire dans la Collection Chauveau une centaine de livres et plus de 600 brochures. Il a également fait ressortir une constatation plutôt rassurante : la plupart des livres de valeur cédés en 1892 ont été sauvegardés.

Ainsi, nous avons compté 233 livres rares ou précieux dans les articles de N.-E. Dionne et, fort heureusement, la grande majorité d'entre eux ont survécu au passage du temps. Qu'il s'agisse des incunables¹⁰, des éditions princeps¹¹, des éditions aldines¹², des Elzévir¹³ ou encore des ouvrages sortis des presses d'autres imprimeurs anciens célèbres, comme Estienne, Jenson, Gryphe,

Crispin et Plantin, ils sont presque tous encore là¹⁴. En fait, des 233 titres estimés rares par Dionne, treize seulement sont restés introuvables et deux ont été élagués parce que probablement jugés de peu de valeur ou d'intérêt.

Du côté des documents répertoriés par le premier ministre Chauveau, la proportion des introuvés est plus importante : 59 « livres rares » sur 237, et 165 brochures sur 1483. Répétons toutefois qu'il y a tout lieu de croire que bon nombre de ces écrits n'ont jamais fait partie de la collection vendue en 1892. Le fait qu'aucun des 59 livres manquants ne soit signalé dans les articles de Dionne tend d'ailleurs à confirmer cette hypothèse.

État actuel

Même si de nouvelles « découvertes » demeurent toujours possibles et souhaitables, le reclassement, en début d'année 2000, des derniers titres retracés mettait un terme à la réunification du Fonds Chauveau. Nous sommes maintenant en mesure, grâce au catalogue automatisé de la bibliothèque, d'en produire une liste actualisée et de mettre en évidence certaines données statistiques qui nous renseignent sur sa composition. En voici quelques-unes : les 3660 unités physiques qui le composent représentent 3009 titres différents (1589 brochures et 1420 volumes reliés); les principaux domaines couverts sont la religion, la littérature, l'histoire, les biographies, la politique, le droit, les récits de voyages et l'éducation; 6 volumes ont été publiés entre 1450 et 1499, 33 entre 1500 et 1599, 77 entre 1600 et 1699, 127 entre 1700 et 1799 et 2766 à compter de 1800; il y a 1840 textes écrits en français, 1029 en anglais, 100 en latin, 16 en langues amérindiennes, 11 en grec et 13 en d'autres langues européennes. Enfin, pour ce qui est de l'état physique des ouvrages, un examen visuel rapide, effectué sur un échantillon que nous estimons représentatif du fonds¹⁵, a permis de constater que près de 25 % des reliures sont détériorées, à un stade plus ou moins

avancé, et auraient besoin d'être restaurées. Nous avons notamment observé des couvertures arrachées, d'autres déchirées, d'autres encore qui sont en voie de décomposition. Quant aux brochures, si dans l'ensemble les feuilles détachées semblent avoir assez bien traversé le temps, quelques-unes présentent des signes de dégradation qui varient d'un titre à l'autre.

L'inventaire du Fonds Chauveau a été produit à partir du catalogue de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale. Il peut être consulté sur le site électronique du Réseau informatisé des bibliothèques gouvernementales du Québec (<http://www.ribg.gouv.qc.ca>). Il s'agit d'inscrire « dicc(qlfc) » sous le champ « Entrez quelques mots et lancez la recherche ».

1. Une clause du testament de Chauveau stipule : « Je veux et ordonne que ma bibliothèque, y compris tous mes livres, manuscrits et imprimés [...] soient offerts à l'Université Laval pour la somme de sept mille piastres et à défaut d'acceptation par la dite [sic] Université au gouvernement de la Province de Québec pour la somme de huit mille piastres ».

2. Les statistiques ont été établies le 15 septembre 2000.

3. Voir *Document de la session* n° 125, déposé le 30 décembre 1890.

4. Voir *Débats de la Législature de la province de Québec*, session 1890, séance du 30 décembre 1890, p. [557]-559.

5. Relativement à la distinction entre les brochures et les volumes, la Bibliothèque de l'Assemblée nationale s'est efforcée de respecter, dans la mesure du possible, la catégorisation initiale retenue par Chauveau même si le sens généralement reconnu aujourd'hui au mot « brochure », c'est-à-dire une publication de moins de 50 pages, diffère passablement de celui qu'on lui accordait au XIX^e siècle. On retrouve en effet des textes de plus de 300 pages dans les listes de « pamphlets » de Chauveau.

6. P.-J.-O. Chauveau a paraphé la page de titre de la plupart des livres qu'il a acquis.

7. Ouvrages publiés au Canada entre 1764 et 1820.

8. Dans son testament, Chauveau mentionne : « Je prie M. l'abbé Verreau [...] de prendre vingt volumes à son choix dans ma bibliothèque et je l'autorise à mettre de côté les

livres qu'il ne croit pas devoir être vendus par raison de conscience et à en disposer » et un peu plus loin : « Je donne et lègue [...] à ma fille Honorine [...] tous les livres de prières provenant de la famille qui ne doivent pas être censés faire partie de ma bibliothèque ».

9. Pour les brochures reliées, les données statistiques des deux sources concordent quant au nombre de séries (5) et de volumes (104) qui les composent mais elles diffèrent sur le nombre de brochures qu'on retrouve sous les reliures (Chauveau en énumère 1483 et Dionne en dénombre 1750).

10. Ouvrages publiés avant 1500.

11. Édition « qui met pour la première fois un ouvrage au jour, par le moyen de l'imprimerie » (Dionne, Narcisse-Eutrope. « Le Fonds-Chauveau ». *Courrier du livre*, n° 15, juillet 1897, p. [65]).

12. Du nom des imprimeries des Alde, illustre famille d'imprimeurs italiens.

13. « Elzévir ou Elzévier est le nom d'une célèbre famille d'imprimeurs et de libraires hollandais, originaires de Liège ou de Louvain » (Dionne, *op.cit.*, p. 70).

14. Parmi les livres rares publiés par des éditeurs célèbres, deux manquent à l'appel (un Estienne, 1626, et un Plantin, 1566).

15. Au total, 1150 volumes (ou unités physiques) ont été examinés, ce qui représente 31 % de l'ensemble de la collection.

Le parlementarisme : quelques ouvrages récents

Bernier, Marc-François. *Les fantômes du Parlement. L'utilité des sources anonymes chez les courriéristes parlementaires*. Sainte-Foy: Presses de l'Université Laval, 2000. 151 p. 070.449328714 B528 2000

Colloque « Le parlementarisme et les médias », 24 au 26 septembre 1998, Hôtel du Parlement, Québec. Québec: Assemblée nationale, Direction des communications, 2000. 346 p. A11 A8 A18 P372 1998

Courtney, John C. *Commissioned ridings : designing Canada's electoral districts*. Montréal: McGill-Queen's University Press, 2001. 337 p. 328.71 '097345 C865 2001

Cross, Bill. *Les députés, les électeurs et la démocratie à la Chambre des communes du Canada*. Ottawa: Groupe canadien d'étude

des questions parlementaires, 2000. 18 p. B2000 087 Brochures

Le parlementarisme canadien. Sainte-Foy: Presses de l'Université Laval, 2000. 461 p. 328.71 S995

Les Parlements dans la société de l'information. Paris: Sénat, 2000. 170 p. 328.02854678 P2521 1999

Le rapport de l'OCDE sur les procédures et relations parlementaires. Paris: Organisation de coopération et de développement économiques, 2001. 28 p. 328.1 R221

Quilès, Paul et Ivan Levai. *Les 577 : des députés pour quoi faire?* Paris: Stock, 2001. 229 p. 328.44 '0732 Q6 2001

LES PATINOIRES COUVERTES SUR LA COLLINE PARLEMENTAIRE

Gaston Deschênes et Alain Gariépy

Direction des études documentaires

Lorsque le gouvernement de Québec acquiert le *Cricket Field*, en 1876, en vue d'y construire un nouveau bâtiment qui servirait de palais législatif et accueillerait l'ensemble de ses ministères, cette propriété fédérale comprend une patinoire couverte, le *Skating Rink*, construite à l'angle des rues Saint-Eustache et Saint-Louis (aujourd'hui Grande Allée). Ce bâtiment avait probablement été

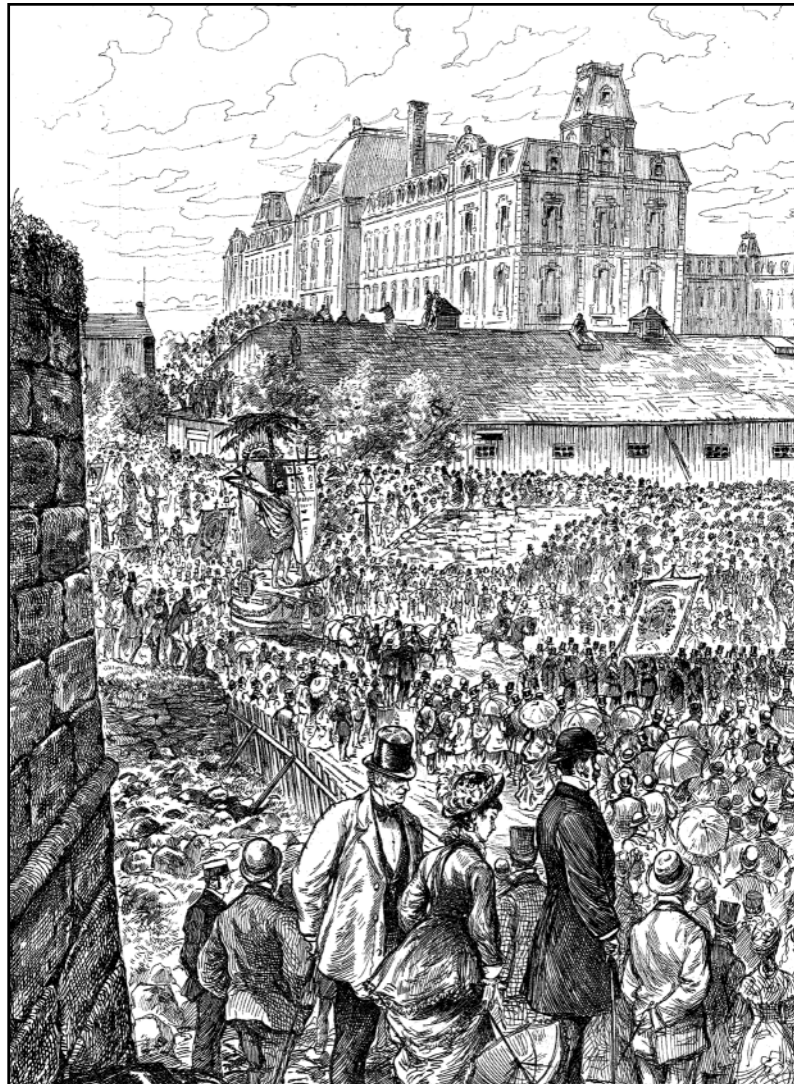
construit vers 1867¹. On en trouve une description dans un ouvrage publié en 1873 :

"SKATING IN THE RINK

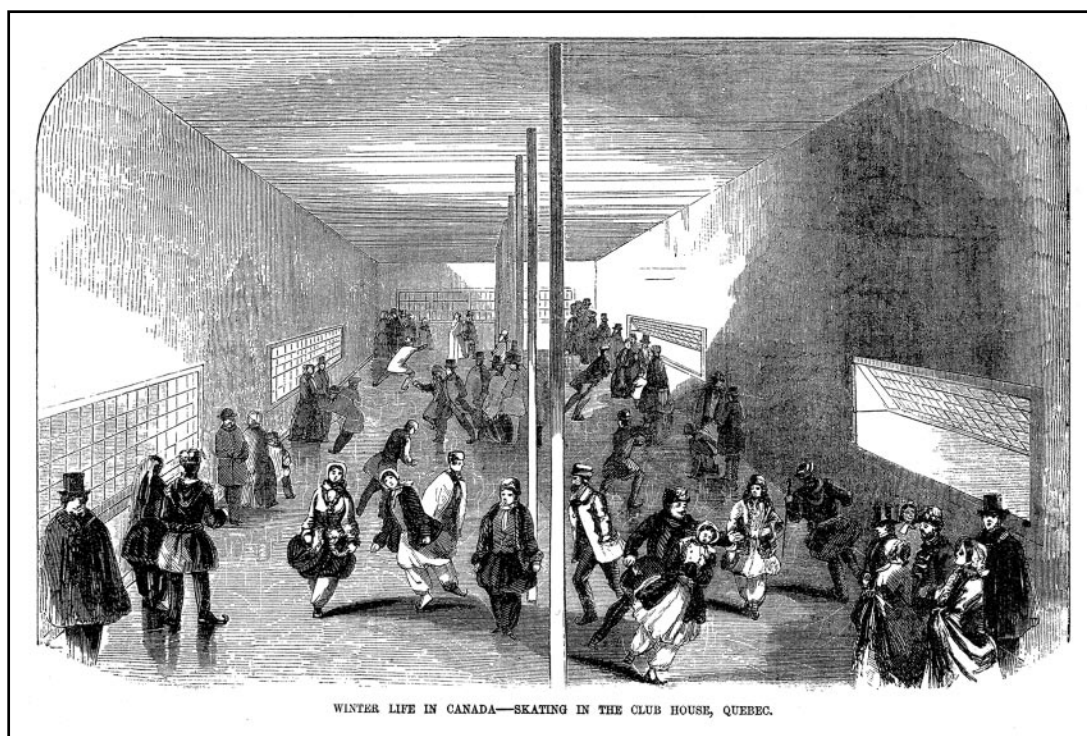
It is not handsome, nor in itself a particularly cheerful building. On the contrary, it resembles a long, rather low barn, with windows at both sides, and

skylights in the roof, dressing-rooms for ladies and gentlemen on either side as you enter, and at the opposite end a sort of chancel for the band with a stove in it. But the floor is a lovely sheet of clear pure ice, round which at about fifteen inches or so above the ice runs a wooden platform five or six feet wide, with seats at intervals. From the roof descend gaslights, for the rink is usually kept open till nine or ten o'clock at night²."

Le texte de Carlile et Martindale est accompagné d'une vue de l'intérieur³ du *Skating Rink* tandis que la seule vue de l'extérieur se trouve dans *L'Opinion publique* du 1^{er} juillet 1880.



Vue extérieure du
Skating Rink à
l'occasion de la
célébration de la fête
nationale, 24 juin 1880
(*L'Opinion publique*,
1^{er} juillet 1880)



WINTER LIFE IN CANADA—SKATING IN THE CLUB HOUSE, QUEBEC.

Vue intérieure de la patinoire du quai de la Reine (Charles P. De Volpi, *Québec : recueil iconographique / A pictural record 1608-1875*, p. 137)

Le *Skating Rink* du *Cricket Field* n'était pas la première patinoire couverte de Québec. Il en existait une depuis les années 1850 dans un hangar du quai de la Reine, dans le port de Québec. En 1856, le *Ballou's Pictorial Drawing-Room Companion* publie une gravure intitulée "Winter Life in Canada - Skating in the Club House, Quebec" accompagnée d'un court texte :

"The second engraving shows the interior of an establishment at Quebec, on the Queen's Wharf, got up for the accommodation of a skating club, who were desirous of enjoying their favourite sport, sheltered from the weather and from the snow which so often and for so long a time covers up the skating fields in Canada. The floor of this building is inundated early in the season to the depth of about a foot. - Jack Frost soon accomplishes the rest by converting in into a solid flooring of ice. On the area, crowds of both sexes assemble to take their diversion, the most fearless and graceful skaters being found among the

ladies. The motions of the exercise are so graceful, that even the rotund Dutch women of Holland look attractive upon their glittering skates but when such lovely creatures as the *Canadiennes* appear on the flashing steel, they are perfectly bewitching. They have adopted a sort of Bloomer costume, which is well adapted to the exigencies of skating, whatever may be thought of it as a street dress. No more attractive sight can well be imagined than that presented by this *glaciarium*⁴."

L'examen des illustrations publiées par le *Ballou's Pictorial* et dans *Recollections of Canada* démontre que le *Skating Rink* du port et celui du *Cricket Field* sont bien deux bâtiments différents⁵. Le toit de celui du port est soutenu par les piliers et ses fenêtres (qu'on peut voir aussi dans la gravure de *L'Opinion publique*) sont beaucoup plus basses.

On ne connaît pas précisément les liens entre le *Skating Club* de Québec (qui existait

Vue intérieure du Skating Rink du Cricket Field
(Charles P. De Volpi,
Québec : recueil
iconographique / A pictural
record 1608-1875, p. 177)



depuis 1851⁶), la patinoire rudimentaire du port et le *Skating Rink* du *Cricket Field*. Il est possible que le *Skating Club* ait été à l'origine des aménagements du quai de la Reine et qu'il ait ensuite pris possession du *Skating Rink* de la Grande Allée quand les troupes britanniques ont quitté la capitale en 1871. Chose certaine, le bâtiment doit disparaître⁷ pour permettre la construction de l'Hôtel du Parlement. Le Club acquiert donc un emplacement tout près des fortifications, où se trouve aujourd'hui le monument Garneau⁸, pour se construire un nouveau *Skating Rink* tandis que l'ancien devient l'atelier des tailleurs de pierre⁹. Il sera détruit vers 1885 lorsque les travaux de construction sont presque achevés.

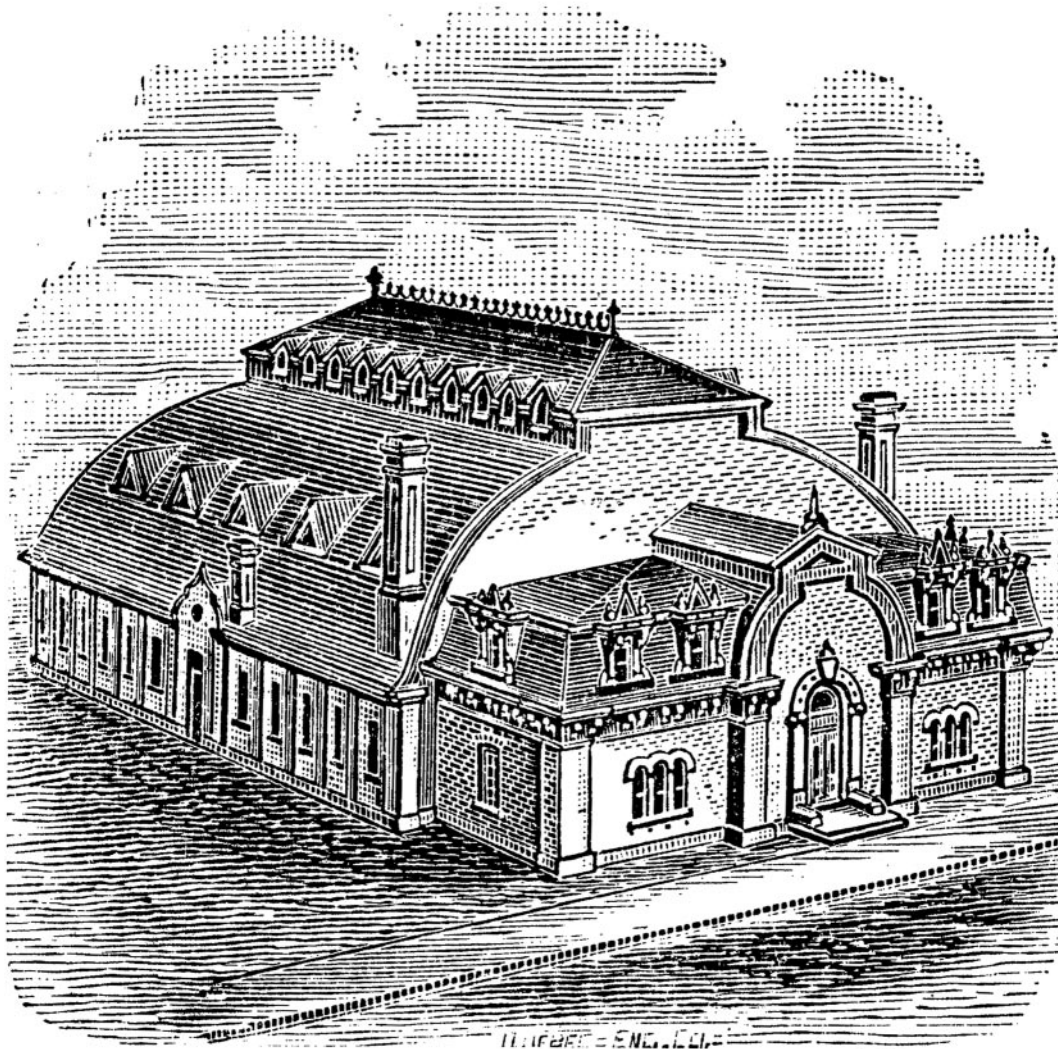
Dès 1877, le *Quebec Skating Club* entreprend donc la construction d'une autre patinoire couverte à proximité de la porte Saint-Louis¹⁰. En 1890, l'abbé Beudet en donne une description :

« Immédiatement en dehors de la porte St-Louis à droite on voyait, avant 1889, le Pavillon des Patineurs, vaste construction en brique blanche et rouge, à un seul étage, avec un toit en plein cintre, orné de lucarnes et d'un ressaut avec une arête au sommet qui en dissimulait la rotondité et servait à l'éclairer à l'intérieur. Il occupait une bonne partie de la courtine qui se trouve entre le bastion Ste-Ursule et la porte St-Louis. (On l'a transporté depuis 1889 en arrière de la Grande Allée du côté du sud.) C'est là que depuis quelques années se sont tenues les grandes assemblées, les grands concerts, qui demandaient un espace considérable. Sa construction remonte à 1877¹¹. »

Les dimensions imposantes du nouvel édifice (232 pi par 101 pi) témoignent de la popularité du patinage à cette époque. Sa construction suscite cependant une vive

opposition de la part d'Eugène Taché, architecte de l'Hôtel du Parlement¹². En effet, la construction d'un édifice aussi imposant que le *Quebec Skating Club* vient contrecarrer ses projets d'aménagement pour la colline parlementaire. Ses doléances sont entendues puisqu'en 1888 le gouvernement rachète le terrain. Le *Quebec Skating Club* démolit l'édifice au printemps 1889¹³ et le fait reconstruire en face, devant le bastion Saint-

Louis, où se trouve aujourd'hui la Croix du sacrifice¹⁴. En plus de servir de patinoire en hiver, le nouveau bâtiment est multifonctionnel et sert aussi, en période estivale, de centre de foire et d'expositions. L'incendie qui le détruit en 1918 coïncide avec la construction d'une patinoire couverte au parc Victoria, si bien que ce troisième *Skating Rink* sera le dernier bâtiment du genre sur la colline parlementaire.



Le Pavillon des Patineurs (1877-1889), à proximité de la porte Saint-Louis (Louis Beaudet, *Québec. Ses monuments anciens et modernes ou Vade mecum des citoyens et des touristes*, par un québécois, entre les pages 128 et 129)

Vue intérieure du Pavillon
des Patineurs (*L'Opinion
publique*, 31 janvier 1878)



1. On peut voir l'édifice sur une carte de H.S. Sitwell en 1869 (reproduite dans Danielle Blanchet, *Découvrir la Grande Allée*, Québec, Musée du Québec, 1984, p. 33). Dans un recueil de documentation inédit, Luc Noppen écrit que ce bâtiment a été construit par les militaires en 1868. (Luc Noppen, recueil inédit sans titre, figure 5-20).
2. *Recollections of Canada* by Lieut. Carlile, R.A., and Lieut.-Colonel Martindale, C.B., London, Chapman and Hall, 1873, p. 36.
3. Entre pages 36 et 37. Reproduite aussi dans Charles P. De Volpi, *Québec : recueil iconographique/A pictorial record 1608-1875*, s.l., Longman Canada Limited, 1971, p. 177.
4. *Ballou's Pictorial Drawing-Room Companion*, Boston, Saturday, January 12, 1856, p. 21. Cette gravure a d'abord paru dans le *London Illustrated News* en 1853. On en trouve une copie rehaussée de couleur aux Archives de la ville de Québec. Elle est aussi publiée dans Charles P. De Volpi, *op. cit.*, p. 137.
5. Dans une étude récente (Daniel Simoneau, *Esplanade du Parlement. Rapport d'interventions archéologiques*. Québec, Centre de développement économique et urbain, 1999, p. 43), l'archéologue Daniel Simoneau s'est appuyé sur l'illustration conservée aux Archives de la ville de Québec pour écrire que le *Skating Rink* du *Cricket Field* a été construit peu après 1850.
6. Dans les *Rules and Regulations and List of Shareholders*

- of the Quebec Skating Club* (*Morning Chronicle*, Québec, 1869), on mentionne que le club a été établi en 1851.
7. Un plan de l'arpenteur Henry O'Sullivan, en 1877, illustre l'emplacement du *Skating Rink* par rapport à celui de l'Hôtel du Parlement (Société immobilière du Québec).
8. Et non près du « collège Garneau », comme on l'a lu dans *Le Soleil* du 4 avril 2000.
9. *Insurance Plans of the City of Quebec*, published by D.A. Sanborn in Broadway, N.Y., July 1875, Extended February 1879, sheets 21 to 23.
10. Voir Luc Noppen, Claude Paulette et Michel Tremblay, *Québec, trois siècles d'architecture*, Montréal, Libre Expression, 1979, p. 377-378. Une vue intérieure a été publiée dans *L'Opinion publique* du 31 janvier 1878.
11. *Québec. Ses monuments anciens et modernes ou Vade mecum des citoyens et des touristes, par un québécois* [l'abbé Louis Beaudet, m.a., l.l., en 1890], Québec, Société historique de Québec, 1973, (« Cahiers d'histoire », 25), p. 122. On trouve une gravure représentant le pavillon entre les pages 128 et 129.
12. ANQ, Fonds E. Taché, cité dans Daniel Simoneau, *op. cit.*, p. 43.
13. *Rapport du commissaire des Travaux publics*, 1887-1888, p. 13.
14. Voir Luc Noppen, Claude Paulette et Michel Tremblay, *op. cit.*, p. 379 (vues intérieure et extérieure). Et aussi Danielle Blanchet, *op. cit.*, p. 38.

LE DEVOIR ET L'ACTION CATHOLIQUE, JOURNAUX « BOLCHEVISTES »

Jérôme Ouellet

Stagiaire de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant
Service des archives et de la reconstitution des débats

L'histoire retient que le gouvernement de l'Union nationale que dirigea Maurice Duplessis (1890-1959) eut maille à partir avec les syndicats. Durant la 2^e session de la 24^e Législature (1953-1954), les débats suscités par un projet de loi en sont l'illustration.

Le bill 20, modifiant la loi des différends entre les services publics et leurs salariés, fut voté à l'Assemblée législative le 13 janvier 1954. Il prévoyait que tout syndicat qui déclenchait une grève dans les services publics (transport, police, service d'incendie, enseignement, etc.) perdait le droit de représenter un groupe de salariés. En outre, cette nouvelle mesure législative accordait à la Commission des relations ouvrières, organisme gouvernemental, le droit de reconnaître de nouveau un syndicat fautif.

Articles de journaux à l'appui, le député libéral de Lévis, Raynold Bélanger (1923-), s'opposa au pouvoir qu'allait détenir cette commission. Mais selon le premier ministre Duplessis, la crédibilité de ces quotidiens était douteuse :

M. Bélanger (Lévis) : La Commission des relations ouvrières devient un tribunal de dernière instance et c'est contre cette substitution aux tribunaux que l'honorable juge Savard s'est élevé dans un jugement le 8 janvier 1953¹.

L'honorable M. Duplessis (Trois-Rivières) soulève de nouveau un point

d'ordre. Les règlements, dit-il, ne permettent pas de référer à une cause en appel...

M. Bélanger (Lévis) : Je vais alors citer *Le Devoir* qui parle de cette substitution de la Commission des relations ouvrières aux tribunaux. Ce journal disait que la loi privait les intéressés de tout recours et citait le jugement...



L'honorable M. Duplessis (Trois-Rivières) : On n'a pas le droit de faire indirectement ce que l'on ne peut faire directement. On ne peut pas non plus citer à la Chambre des articles de journaux bolchevistes qui suggèrent de violer impunément la loi. Un journal qui prétend qu'on peut violer la loi, est un journal bolcheviste.

M. Bélanger (Lévis) : Je prends note du fait que selon le premier ministre, *L'Action catholique* et *Le Devoir* sont des journaux bolchevistes.

L'honorable M. Duplessis (Trois-Rivières) : Oui, oui².

M. Hanley (indépendant, Montréal-Sainte-Anne) : Je me fais un point d'honneur de seconder les paroles du premier ministre!

M. Cournoyer (libéral, Richelieu) :
Voilà que les deux grands chefs se sont prononcés!

M. l'Orateur : On n'a pas le droit de faire indirectement ce qu'on ne peut faire directement.

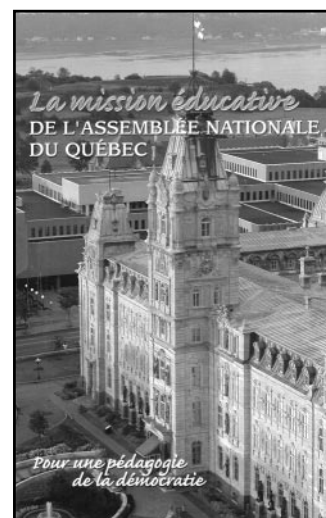
M. Lafrance (libéral, Richmond) : Je veux faire un autre point d'ordre. Même quand on est premier ministre, on n'a pas le droit d'accuser des journaux catholiques comme *Le Devoir* et *L'Action catholique* d'être communistes!

1. Deux articles ont été utilisés pour cette reconstitution : Henri Dutil, « La grève reste prohibée dans le service public », *Le Soleil* (Québec), 14 janvier 1954, p. 13; Calixte Dumas, « Adoption du bill - Long débat sur le bill 20 en 2^{ème} lecture », *L'Action catholique* (Québec), 14 janvier 1954, p. 19.

2. *L'Action catholique* du 14 janvier 1954, p. 19, précise qu'après la séance, le premier ministre déclare au représentant du journal qu'il ne l'avait pas visé dans ses remarques. Toutefois, *Le Nouvelliste* du même jour, p. 16, rapporte qu'interrogé « à la fin de la séance au sujet de l'incident sur les journaux qui auraient été qualifiés de Bolchevistes, le premier ministre, l'hon. Maurice Duplessis, a déclaré qu'il n'avait jamais fait une telle déclaration ». Selon le *Montreal Star* du même jour, p. 18, le correspondant du *Devoir*, Pierre Laporte, était absent.

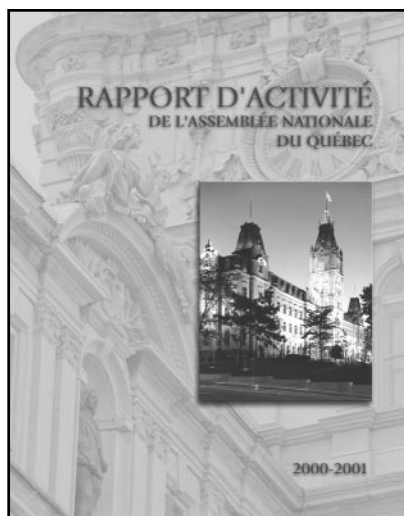
VIENT DE PARAÎTRE

En avril 2001, la Direction des programmes pédagogiques publiait en quatre langues (français, anglais, espagnol et portugais) *La mission éducative de l'Assemblée nationale du Québec : pour une pédagogie de la démocratie*. Cet ouvrage décrit brièvement les activités pédagogiques qui se déroulent à l'Assemblée sous l'égide de cette direction et insiste sur les raisons qui motivent cette institution à s'engager dans l'éducation à la citoyenneté.



Le 24 mai 2001, dans le cadre du Congrès des sciences sociales et humaines de l'Université Laval, M. Jocelyn Saint-Pierre, responsable du Service des archives et de la reconstitution des débats, prononçait devant l'Association d'études juives canadiennes une conférence intitulée « Les écoles juives et les débats de l'Assemblée législative du Québec ». À

cette occasion, M. Saint-Pierre a procédé à la distribution de la publication *Débats de l'Assemblée législative : débats sur les écoles juives (1930-1931)*, dont les textes ont été établis par Louis Audet, Josée Levasseur et Jocelyn Saint-Pierre.



Notons que depuis juin 2001, il est possible de consulter le *Rapport d'activité de l'Assemblée nationale du Québec 2000-2001*, réalisé sous la direction de M^{me} Cécilia Tremblay. Ce rapport résume les initiatives accomplies dans chacun des volets d'activités de l'Assemblée, s'intéressant notamment au rôle de celle-ci dans la conservation du patrimoine documentaire.

LE « TOÉ, TAIS-TOÉ » DE DUPLESSIS : MYTHE OU RÉALITÉ?

Mathieu Rompré

Stagiaire de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant
Service des archives et de la reconstitution des débats

On raconte que Maurice Duplessis, premier ministre du Québec de 1936 à 1939 et de 1944 à 1959, aurait un jour imposé le silence à l'un de ses ministres, Antoine Rivard, d'un retentissant: «toé, tais-toé»! L'anecdote est célèbre et souvent relatée, si bien qu'elle fait presque partie du folklore québécois. Or, on oublie souvent les circonstances exactes dans lesquelles elle s'est déroulée.

En fait, cet incident est étroitement lié à un événement passé à l'histoire sous le nom de «scandale du gaz naturel». Le vendredi 13 juin 1958, le journal *Le Devoir* révèle en première page qu'au moins six ministres du cabinet Duplessis et quatre conseillers législatifs ont profité de la vente par Hydro-Québec, l'année précédente, de son réseau de distribution de gaz naturel à la Corporation de gaz naturel du Québec, pour réaliser d'importants profits. Mis au courant de la transaction avant qu'elle ne soit rendue publique, les ministres et conseillers impliqués ont acheté des actions de la Corporation de gaz naturel du Québec; une fois la vente conclue, la valeur des actions a rapidement augmenté, permettant aux intéressés de réaliser des profits estimés à 20 000 000 \$.

C'est dans ce contexte que survient l'incident. Au lendemain de la révélation du scandale dans *Le Devoir*, le samedi 14 juin, Duplessis et quelques-uns de ses ministres sont à Baie-Comeau pour l'inauguration d'une fonderie. Mario Cardinal, un journaliste du *Devoir* qui se trouve sur place pour couvrir l'événement, engage la conversation avec Duplessis afin d'obtenir ses commentaires sur l'affaire du gaz naturel. Rapidement, le ton monte et Antoine Rivard tente d'intervenir. Voici comment *Le Devoir* rapporte l'incident:

Mario Cardinal: À propos, M. le premier ministre, un de vos ministres, M. Rivard,

m'a traité d'écoeurant ce midi... Je n'ai pas aimé cela!

(Les cinquante personnes qui entourent le groupe s'intéressent... l'atmosphère est tendue)

M. Rivard (s'interposant): Écoutez, M. le premier ministre, je n'ai pas...

M. Duplessis: Tais-toi, tais-toi... Laisse-moi faire!¹

D'après *Le Devoir*, M. Rivard serait revenu à la charge quelques instants plus tard; Duplessis l'aurait fait taire à nouveau en lui disant: «Je t'ai dit de te tenir tranquille»!

Plusieurs années plus tard, Mario Cardinal aurait confié à Conrad Black, auteur d'un ouvrage sur Duplessis, que le premier ministre aurait plutôt dit à Antoine Rivard: «Dis rien, laisse-moi parler»². Un membre du pupitre du *Devoir* aurait modifié le texte original³.

Ainsi, il est difficile de déterminer avec précision ce qui a été dit; ce qui est certain, c'est que Duplessis a fait taire M. Rivard de façon assez cavalière. L'incident ne s'est pas non plus produit en Chambre puisqu'il n'apparaît pas dans les débats reconstitués par les stagiaires de la Bibliothèque, qui entreprennent cette année de reconstituer les débats de la période 1958 à 1960. Quoi qu'il en soit, cette anecdote et le retentissement qu'elle a connu sont révélateurs du personnage qu'était Duplessis et de la perception que nous en avons aujourd'hui.

1. *Le Devoir*, 16 juin 1958, p. 10.

2. Conrad Black, *Duplessis*, vol. 2: *Le pouvoir*, Montréal, Éditions de l'Homme, 1977, p. 186.

3. Pierre Godin, *La Révolution tranquille*, vol. 1: *La fin de la grande noirceur*, Montréal, Boréal, 1991, p. 147.

COMPTE RENDU : LA PROCÉDURE PARLEMENTAIRE DU QUÉBEC

Réalisé par la Direction de la recherche en procédure parlementaire sous la direction de M. Pierre Duchesne, secrétaire général de l'Assemblée nationale. Québec : Assemblée nationale, 2000. 493 p.

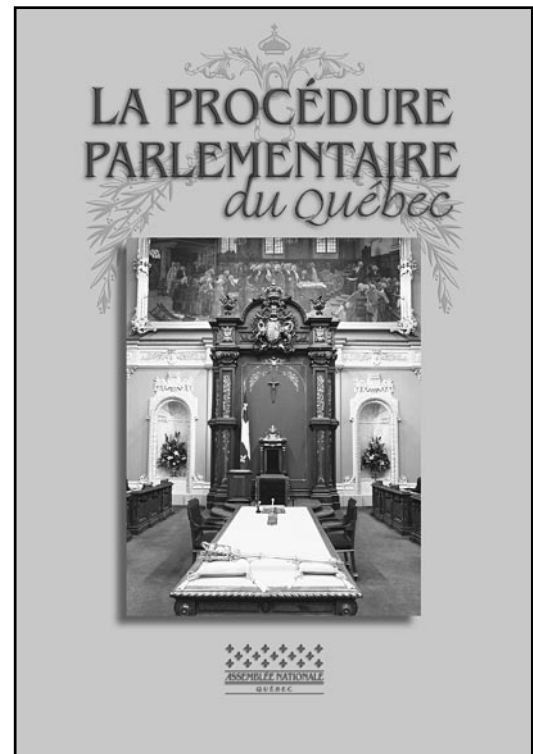
Luc Gagné

Conseiller législatif et auteur, Justice Canada
Ancien stagiaire de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant en 1994-1995

La procédure parlementaire du Québec, ce recueil exclusivement consacré à la jurisprudence parlementaire québécoise, cherche à favoriser chez les députés, leur personnel et les fonctionnaires une meilleure compréhension de l'organisation et du fonctionnement de l'Assemblée nationale. Bien que cet ouvrage leur soit principalement destiné, il se veut aussi accessible à ceux qui démontrent un certain intérêt pour le sujet et qui possèdent des connaissances de base de la vie parlementaire et même politique en général.

Cet ouvrage s'inscrit dans la lignée des *Parliamentary Procedure and Practice in the Dominion of Canada* (J. G. Bourinot), *Jurisprudence parlementaire de Beauchesne* (A. Fraser, W. F. Dawson, J. A. Holtby), *Treatise on The Law, Privileges, Proceedings and Usage of Parliament* (E. May) et *La Procédure et les usages de la Chambre des communes* publié sous la direction de l'ex-greffier Robert Marleau et de l'ex-sous-greffier Camille Montpetit.

Parmi les similitudes entre ce dernier ouvrage et *La procédure parlementaire du Québec*, on retrouve le désir qui anime leurs auteurs respectifs d'éviter que des connaissances acquises au cours du temps par quelques personnes soient irrémédiablement perdues parce qu'elles n'auraient pas été convenablement transmises à leurs successeurs. Est-il besoin de rappeler que les dernières années ont été



marquées par le départ de ces personnes-ressources attirées par la retraite offerte dans le cadre de la lutte contre les déficits? Le coût de ces efforts aura été particulièrement élevé dans le domaine de la procédure parlementaire où l'expertise acquise par les conseillers en procédure s'est envolée en même temps que ceux qui ont pris leur retraite. Heureusement, leur vaste expertise aura été consignée pour le grand bien de la démocratie parlementaire.

À Ottawa, MM. Marleau et Montpetit laissent derrière eux un ouvrage monumental, le fruit de vingt ans de labeurs (la version française compte 1152 pages), au bénéfice de ceux qui œuvrent ou œuvreront au Parlement du Canada.

À Québec, l'équipe de la procédure parlementaire dirigée par M^e Michel Bonsaint, directeur de la recherche en procédure parlementaire et concepteur principal de l'ouvrage, tout en voulant également léguer un héritage un peu plus modeste, il est vrai,

s'est doté d'un instrument de travail utile parce que concis et à jour. *La procédure parlementaire du Québec* ne fait évidemment pas le poids (493 pages) face à son aîné de quelques mois. Cependant, il n'est pas pour autant incomplet. Il ne faut pas oublier qu'il est secondé par d'autres outils, notamment le *Recueil de décisions concernant la procédure parlementaire*, mis à jour annuellement, et la banque de données *Samuel-Phillips*.

La procédure parlementaire du Québec traite, entre autres, des sources de la procédure parlementaire, des privilèges parlementaires, de la présidence, du processus législatif, du processus budgétaire et des commissions parlementaires. Il rassemble dans un texte suivi les nombreuses règles de droit parlementaire contenues dans la *Loi constitutionnelle de 1867*, la *Loi sur l'Assemblée nationale*, le *Règlement de l'Assemblée nationale* et les *Règles de fonctionnement*, qui encadrent le travail des commissions, la vérification des engagements financiers et la présentation des projets de loi d'intérêt privé. Il comprend aussi les règles qui ont été élaborées au fil des ans par des ordres spéciaux, des décisions de la présidence, des usages et de la doctrine. Des citations tirées d'arrêts ou d'ouvrages dont la réputation n'est plus à faire appuient ici et là plusieurs affirmations. De nombreux renvois aux décisions de la présidence le parsèment : c'est là sa plus grande qualité, celle qui le rend indispensable à ceux qui veulent invoquer un précédent pour justifier une initiative ou à d'autres pour en contrer une qui serait contraire aux règles. Notons que le *Règlement de l'Assemblée nationale* et les *Règles de fonctionnement* sont reproduits à la fin de l'ouvrage, juste avant l'index fort détaillé et facile à consulter.

Une autre caractéristique qui pourrait en faire un ouvrage cité par la présidence est que lorsqu'une question n'a jamais été soulevée auparavant ou qu'il existe un conflit législatif ou jurisprudentiel à son propos, une interprétation possible pour en déterminer le sort est avancée. Dans certains cas, grand soin est pris de mentionner que l'interprétation ainsi avancée est sous réserve de toute interprétation qui pourrait émaner de la présidence. Citons deux exemples de questions auxquelles la présidence n'a pas encore eu à répondre :

- Le fait pour un ministre de prendre avis d'une question orale crée-t-il une obligation de sa part d'y répondre? La réponse avancée est que le ministre s'est à tout le moins donné une obligation morale.
- Un ministre peut-il refuser de répondre à une question écrite? S'il n'y répond pas, doit-il motiver l'absence de réponse? Présomption est faite que la présidence ne se montrerait pas plus exigeante envers les questions écrites qu'envers les questions orales.

Les députés, leur personnel ainsi que celui de l'Assemblée nationale disposent désormais d'un ouvrage sur lequel compter, soit pour apprendre rapidement les rouages de cette noble institution, soit pour approfondir leurs connaissances. Il a fallu plus de deux siècles pour écrire un tel livre sur la procédure parlementaire du Québec. Il ne faudra pas attendre aussi longtemps pour sa deuxième édition à en croire le secrétaire général de l'Assemblée nationale, M. Pierre Duchesne, qui affirme en préface que *La procédure parlementaire du Québec* n'est pas un ouvrage définitif puisqu'il sera remanié et enrichi lors d'éditions futures.

BRÈVES

(suite de la page 2)

- **18 juin 2001**

Le fleurdelisé du Québec s'est classé au troisième rang, derrière le drapeau du Nouveau-Mexique et celui du Texas, à la suite d'une enquête électronique menée par l'Association des vexillologues de l'Amérique du Nord (AVAN) en vue de choisir les plus beaux drapeaux parmi les 72 évalués.

- **21 juin 2001**

M. Rosaire Bertrand, député péquiste de Charlevoix depuis 1994, est nommé ministre délégué responsable de la région de la Capitale-Nationale.

- **27 juin 2001**

M^{me} Céline Signori, députée péquiste de Blainville depuis 1994, démissionne et porte à quatre les sièges vacants à l'Assemblée nationale, les trois autres étant ceux de Jonquière, Labelle et Laviolette.

- **6-10 juillet 2001**

La XXVII^e Session ordinaire de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) se tient à Québec et reçoit M. Boutros Boutros-Ghali, secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie.

- **8 juillet 2001**

Trois membres de l'Assemblée, MM. François Gendron, Jean-Claude Gobé et M^{me} Céline Signori (démissionnaire), reçoivent l'insigne de Chevalier de l'Ordre de la Pléiade, tandis que le secrétaire général, M. Pierre Duchesne, est décoré du grade d'Officier.

- **8-10 juillet 2001**

Plus de 150 adolescents participent au premier Parlement francophone des jeunes sous l'égide de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie. La *Charte du jeune citoyen francophone du XXI^e siècle* est le fruit de leur simulation parlementaire.

- **10 juillet 2001**

M. Jean-Pierre Charbonneau, président de l'Assemblée nationale du Québec et député de Borduas, est élu à la présidence de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie pour un mandat de deux ans.

- **17 septembre 2001**

M. Gabriel-Yvan Gagnon, député péquiste de Saguenay depuis 1994, annonce sa démission.

- **19 septembre 2001**

M. Jean-Sébastien Lamoureux annonce sa démission en tant que député libéral de la circonscription d'Anjou.

Comité de rédaction

Marc Audet
Maria Buttazzoni
Jocelyn Saint-Pierre
Raphaël Thériault
Christina Turcot

**Coordination de la production
et abonnement**

Carmen Gosselin

Conception graphique

Joan Deraîche

Mise en page

Robert Bédard

Impression

Service de l'imprimerie de
l'Assemblée nationale

Adresse

Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A3
bibliotheque@assnat.qc.ca
www.assnat.qc.ca

Les idées exprimées dans les articles
n'engagent que leur auteur.
La reproduction des articles est permise
avec la mention de la source.

Dépôt légal - 3^e trimestre 2001
Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0701-6808
